

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE DU GROUPE

2023-2024



claranova

SOMMAIRE

1	UNE GOUVERNANCE RSE RENFORCÉE	4
2	NOS RISQUES RSE	5
2.1	Méthode d'identification des risques RSE majeurs	5
2.2	Cartographie des risques RSE par ordre de criticité	6
2.3	Présentation des risques RSE	6
3	MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE CLARANOVA	8
4	LIMITER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	11
4.1	Mesurer et réduire les émissions du Groupe	11
4.2	Encourager la circularité des matériaux et des produits	12
4.3	Indicateurs environnementaux	13
5	AGIR EN EMPLOYEUR ET EN PARTENAIRE RESPONSABLE	14
5.1	Renforcer notre attractivité	14
5.2	Accompagner le développement des compétences	14
5.3	Promouvoir la diversité	15
5.4	Garantir un environnement de travail sûr et sain	16
5.5	Nouer des relations durables avec nos fournisseurs	17
5.6	Indicateurs sociaux	17
6	PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES	20
7	RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LES DISPOSITIFS ANTICORRUPTION	21
8	LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE EN SYNTHÈSE	22
9	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA SINCÉRITÉ ET LA CONFORMITÉ DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	23
10	ANNEXES	26
	Annexe 1 Analyse de double matérialité	26
	Annexe 2 Taxinomie	27
11	GLOSSAIRE	32

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE DU GROUPE

2023-2024

Ce document est une reproduction du chapitre 6 du document d'enregistrement universel 2023-2024 qui a été déposé le 31 octobre 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

L'ensemble de ces documents est consultable sur le site Internet de la Société
www.claranova.com.

Dans le présent document, le terme « **Groupe** » désigne la société Claranova et ses filiales, les termes « **Claranova** » ou la « **Société** » désignent la société Claranova.

Le présent document contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine.

Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent document pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent document contient en outre des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels il opère. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources internes et externes (rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des sociétés d'études de marché, de sociétés et d'organismes publics). La Société estime que ces informations donnent une image fidèle du marché et de l'industrie dans lesquels elle opère et reflètent fidèlement sa position concurrentielle ; cependant, bien que ces informations soient considérées comme fiables, ces dernières n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.

Introduction

Claranova poursuit ses efforts pour renforcer sa démarche RSE et améliorer ses pratiques sur les volets environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'exercice 2023-2024 a été marqué par **le renforcement de la gouvernance RSE, des pratiques en matière de protection des données et de lutte contre la corruption, et la réalisation du bilan carbone.**

Claranova s'est également attaché à anticiper la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) en initiant ses travaux d'**analyse de double matérialité** et en poursuivant le **renforcement de son reporting RSE.**

L'**obtention du niveau Gold de Greenly** ⁽¹⁾ pour son bilan carbone et l'**amélioration significative** de sa **notation extra-financière Ethifinance ESG Ratings** ⁽²⁾ témoignent de cet engagement de long terme en faveur de la durabilité.

Les questionnaires adressés aux filiales pour remonter les données ESG à l'échelle du Groupe ont également été renforcés, avec, par exemple, l'ajout de questions relatives à la part de femmes managers au sein du Groupe, et aux formations les plus suivies dans chaque filiale.

Dans le présent document le Groupe a ainsi choisi d'anticiper la structure et la publication de certains attendus de la CSRD, pour aller progressivement vers des états de durabilité sur l'exercice 2024-2025. Les travaux initiés par Claranova sur l'analyse de double matérialité sont évoqués en annexe.

La Déclaration de Performance Extra-Financière est présentée chapitre 8 du présent document.

⁽¹⁾ Greenly est une plateforme numérique spécialisée dans la gestion de l'empreinte carbone des entreprises. Greenly analyse les émissions liées aux activités internes ainsi qu'à la chaîne d'approvisionnement (scopes 1, 2 et 3), ce qui permet à Claranova de mesurer, réduire, compenser et d'établir un plan d'action de réduction de ses émissions de CO₂.

⁽²⁾ Ethifinance ESG Ratings est une agence de notation extra-financière du groupe Ethifinance qui évalue les entreprises sur la base de près de 140 critères répartis en quatre catégories : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes Externes (ESG-PPE).

Note méthodologique

Les données de responsabilité sociétale ou indications extra-financières sont reportées par l'ensemble des entités du Groupe (présentées à la note 3.2 « Périmètre de consolidation au 30 juin 2024 » du chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2023-2024) auprès de la Direction Générale qui en assure la centralisation.

Périmètre du Groupe

Groupe technologique international et diversifié, Claranova gère et anime un portefeuille de d'activités au travers d'entreprises numériques à fort potentiel de croissance.

Les entreprises du Groupe sont implantées à l'international (pour plus d'informations, merci de vous reporter à l'organigramme juridique publié section 1.1 du document d'enregistrement universel 2023-2024) et leurs salariés sont présents comme suit :

- PlanetArt, activité d'e-commerce personnalisé : États-Unis, Chine ;

- Avanquest, activité d'édition de logiciels : France, Allemagne, Pologne, Canada, États-Unis ;
- myDevices, activité d'internet des objets : États-Unis, France ;
- Claranova, la holding : France, Luxembourg.

Précisions sur le périmètre social

Les données des indicateurs suivants intègrent toutes les filiales sauf la division myDevices (qui représente, au 30 juin 2024, moins de 2 % des effectifs du Groupe) : nombre d'heures de formation, nombre moyen d'heures de formation par employé et le nombre d'employés ayant passé un entretien annuel.

1 Une gouvernance RSE renforcée

La RSE est portée au plus haut niveau du Groupe. Au sein du Conseil d'Administration, le **Comité d'Audit et le Comité RSE** s'assurent de la pertinence et de l'intégrité de l'information publiée dans la DPEF du Groupe. Ces deux Comités valident également la cartographie des risques Groupe, qui intègre les risques RSE. Le Comité d'Audit contrôle également le reporting des informations de durabilité.

Pour renforcer la gouvernance de la RSE, le **Comité RSE**, institué en 2022-2023 au sein du Conseil d'Administration, a notamment pour missions :

- d'évaluer la pertinence des engagements RSE du Groupe au regard des enjeux propres à son activité ;
- de veiller à la mise en œuvre de la politique RSE du Groupe ;

- de formaliser la feuille de route climat du Groupe ;
- d'examiner les procédures de reporting relatives à l'information extra-financière du Groupe ;
- d'examiner les rapports de Claranova SE et de l'ensemble des filiales répondant à des obligations légales et réglementaires en matière de RSE, et d'apprécier leur cohérence au regard des engagements RSE pris par chaque entité.

Composé de membres du Conseil d'Administration indépendants, dont sa Présidente (voir section 3.1.3.5 du document d'enregistrement universel 2023-2024), le Comité RSE **a augmenté considérablement la fréquence de ses réunions cette année** (neuf réunions au cours de l'exercice 2023-2024, contre quatre durant l'exercice précédent).

Durant ces réunions, le Comité RSE a notamment examiné les travaux initiés sur l'analyse de la double matérialité et le résultat du bilan carbone, revu le programme anticorruption, y compris le système de lanceur d'alerte, étudié les audits et notations d'analystes des Déclarations de Performance Extra-Financière précédentes et validé la Déclaration de Performance Extra-Financière 2023-2024.

Les travaux du Comité RSE ont été présentés à l'Assemblée Générale, et également durant les présentations au marché des résultats semestriels et annuels.

En octobre 2023 et mars 2024, le **Comité d'Audit** et le **Comité RSE** ont par ailleurs reçu une **formation sur les nouvelles normes européennes de durabilité (CSRD)** par l'agence ici&demain, spécialisée dans le conseil et la stratégie RSE.

Par ailleurs, la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux intègre des critères ESG pour 30 % (voir section 3.3.1.4 du document d'enregistrement universel 2023-2024). Ces objectifs sont répartis comme suit :

- Critères ESG #1 : Atteinte de la norme de publication CSRD pour 10 % de la rémunération variable.
- Critères ESG #2 : Augmentation du rating Ethifinance >41/100, pour 10 % de la rémunération variable.
- Critères ESG #3 : Définir un plan stratégique et les objectifs Long Termes ESG, pour 10 % de la rémunération variable.

2 Nos risques RSE

2.1 Méthode d'identification des risques RSE majeurs

En 2020 le Comité d'Évaluation des Risques RSE, qui rassemblait des membres des Directions Financière, RSE, Juridique, Communication, des Opérations, et de la Protection des Données a élaboré la méthode et la cartographie des risques RSE. Les risques identifiés sont revus et appréciés annuellement par la Direction Générale, Financière, Juridique et DPO du Groupe avant d'être examinés par les Comités RSE et Audit.

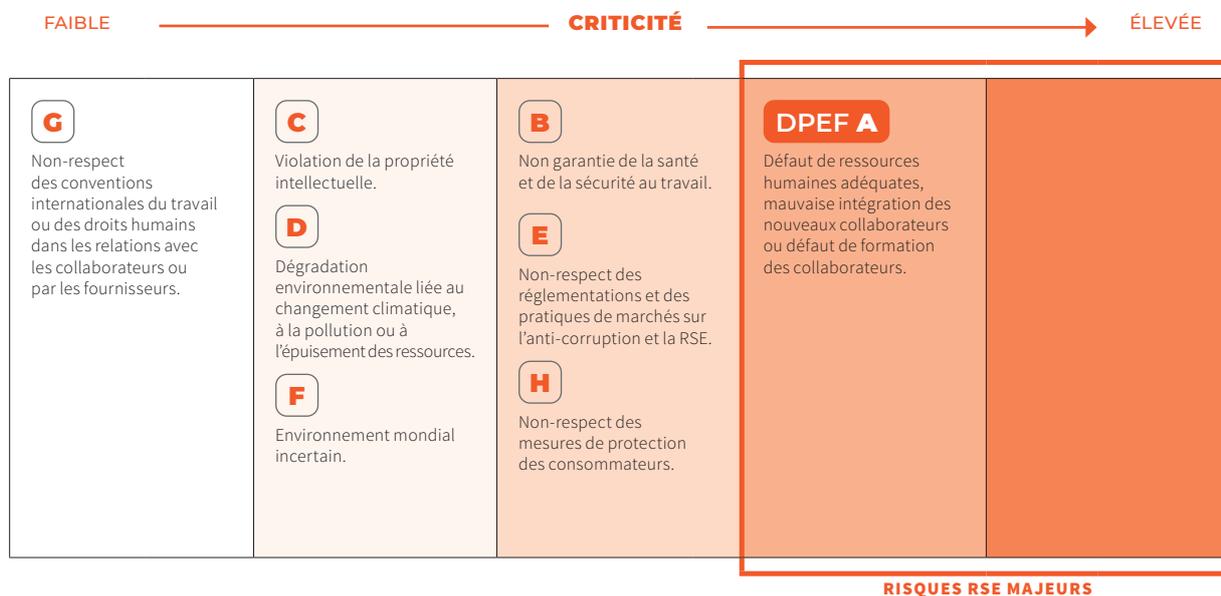
Les échelles de cotation, de gravité d'impact et de fréquence d'occurrence sont bâties sur des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs. Chaque échelle comporte quatre niveaux. L'échelle de cotation de gravité inclut les impacts portant sur :

- les résultats financiers et la capacité du Groupe à se financer ;
- la relation client et l'impact sur le chiffre d'affaires ;
- le capital humain et l'impact sur l'engagement des collaborateurs ;
- les relations avec les parties prenantes et l'environnement et les coûts de remédiation ou de réparation pour les personnes ou l'environnement.

Le Comité a établi et mis à jour la liste des risques RSE spécifiques à son activité, à partir de ses travaux d'analyse des activités du Groupe, du recensement des risques publiés dans son univers concurrentiel, de son modèle d'affaires et de ses interactions avec les parties prenantes. Le Comité s'assure également de la cohérence entre les univers des risques Groupe (voir chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2023-2024) et des risques RSE. Les membres du Comité ont ensuite réalisé la description et l'analyse de chaque risque : sa nature et ses manifestations possibles, ses facteurs au regard du modèle d'affaires de Claranova et des relations du Groupe avec ses parties prenantes, ses impacts potentiels pour le Groupe et ses parties prenantes, ses probabilités d'occurrence et de fréquence. Les politiques ou processus existant dans l'entreprise qui permettent de maîtriser tout ou partie du risque ou de ses conséquences pour le Groupe et ses parties prenantes ont également été menés en revue.

Enfin, le Comité a mis à jour la cotation des risques RSE nets au regard de leur impact et de leur fréquence, pour Claranova et pour ses parties prenantes. Cette cotation a été réalisée par recherche de consensus. En cas de divergence de conclusion selon les échelles de temps, à court, moyen et long terme, ou selon les critères d'évaluation, le Comité a retenu la cotation la plus haute selon un principe de prudence. Le Comité RSE met à jour annuellement la cartographie des risques RSE.

2.2 Cartographie des risques RSE par ordre de criticité



La cotation effectuée par Claranova conclut à un risque RSE majeur :

DPEF A Défaut de ressources humaines adéquates, mauvaise intégration des nouveaux collaborateurs ou défaut de formation des collaborateurs.

La cartographie des risques RSE de Claranova a peu évolué par rapport à l'année dernière, et le risque de défaut de ressources humaines adéquates reste majeur.

2.3 Présentation des risques RSE

[Risque A] : Défaut de ressources humaines adéquates, mauvaise intégration des nouveaux collaborateurs ou défaut de formation des collaborateurs

Les collaborateurs de Claranova sont les premiers créateurs de la valeur du Groupe. Leurs **compétences techniques et managériales**, leur puissante capacité d'exécution et leur engagement collectif constituent le capital principal de Claranova. Ce sont leur **capacité d'innovation** et leur habileté à faire progresser les nouvelles technologies, de manière opérationnelle et compétitive, qui portent la croissance et la profitabilité de Claranova.

Cette richesse est d'autant plus importante que le Groupe évolue dans un environnement extrêmement concurrentiel, aussi bien en France qu'à l'international, où les talents sont activement recherchés.

Claranova est attentif au **risque de défaut de ressources humaines compétentes et impliquées**, lié au non-alignement des compétences des collaborateurs avec la stratégie du Groupe, en particulier dans le domaine de la tech, et à la mauvaise intégration des nouveaux collaborateurs. Le Groupe porte ainsi une attention particulière à la formation et à la montée en compétences des collaborateurs, en lien

avec sa stratégie globale, et à l'intégration des nouveaux collaborateurs. En ce qui concerne les **compétences et l'intégration des employés**, Claranova vise à **renforcer la formation**, en particulier en ce qui concerne la conformité réglementaire, et aspire à accroître de 20 % le nombre d'heures d'enseignement par employé dans les deux prochaines années.

Le maintien des équilibres personnels, professionnels, individuels et collectifs sont également clés pour la rétention et l'implication des talents.

Un décrochage de la dynamique de ressources humaines (recrutement, intégration, formation et fidélisation des collaborateurs) ou un **ralentissement de l'implication** ou de la motivation individuelle ou collective des collaborateurs auraient un impact négatif, à court et moyen terme, sur les résultats de Claranova.

En particulier, **le départ d'un ou plusieurs membres de l'équipe de Direction du Groupe ou de ses filiales** pourrait entraîner des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, une vision stratégique moins pertinente à moyen et long terme, des carences en termes de capacité d'exécution pouvant altérer la capacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie et une incertitude temporaire impactant potentiellement le cours de l'action.

[Risque B] : Non-garantie de la santé et de la sécurité au travail

Le principal atout de Claranova réside dans ses équipes de professionnels compétents et impliqués. **Ainsi, garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs est un enjeu essentiel pour le Groupe.** Étant donné l'activité de Claranova, les principaux risques en termes de santé et sécurité concernent **le burn-out, le stress** (pouvant être lié à une surcharge de travail ou à des situations de harcèlement moral et sexuel) **et les troubles musculosquelettiques.** Même si l'activité de Claranova ne comporte qu'un volant très faible de fabrication d'objets en usine, des risques pour la sécurité physique des collaborateurs persistent, en lien par exemple avec l'exposition aux produits chimiques d'impression.

Une dégradation des conditions garantissant la santé et la sécurité des collaborateurs nuirait à leur bien-être, à leur motivation, à leur adhésion au projet commun et à leur productivité (hausse de l'absentéisme, arrêts maladie). Un événement grave pour la santé et la sécurité des collaborateurs impliquerait également la responsabilité juridique de Claranova et pourrait nuire à son image. La dynamique de croissance du Groupe s'en trouverait ralentie.

[Risque C] : Violation de la propriété intellectuelle

Claranova est propriétaire de marques reconnues et du capital immatériel créé notamment par ses développeurs informatiques. Ces atouts permettent au Groupe de croître sur de nouveaux marchés et de nouvelles géographies. Claranova est donc alerte sur les **risques de détournement de marques ou de violations de droits de propriété intellectuelle.** Une atteinte à la propriété intellectuelle du Groupe serait notamment susceptible d'entraîner un contentieux.

Le détournement frauduleux d'un logiciel, d'une application ou d'un site web pourrait provoquer une perte de chiffre d'affaires, une atteinte à la réputation de Claranova, ainsi qu'une atteinte à la sécurité des données des clients et des utilisateurs.

[Risque D] : Dégradation environnementale liée au changement climatique, à la pollution ou à l'épuisement des ressources

Claranova est conscient du **risque de changement climatique, de pollution environnementale et d'épuisement des ressources** qui portent aujourd'hui sur l'ensemble des activités humaines et veille à son évolution.

Le Groupe est ainsi exposé à différents **risques de transition** : changements réglementaires (relatifs à la transition vers une économie bas carbone, à la pollution, à l'utilisation des ressources), adaptation technologique, volatilité des marchés, risques réputationnels et hausse des coûts. Ces risques concernent en particulier les opérations du Groupe dépendantes du climat, de l'utilisation des ressources, et sources de pollution.

Sur la pollution, PlanetArt peut en particulier être confronté à des **risques réglementaires** si les lois sur l'emballage, l'expédition ou la gestion des déchets deviennent plus strictes. Les risques pour myDevices concernent le cycle de vie des appareils électroniques, y compris les déchets électroniques.

[Risque E] : Non-respect des réglementations et des pratiques de marchés sur l'anti-corruption et la RSE

Développé à l'international et en croissance sur l'ensemble de ses marchés, Claranova est exposé aux **risques de corruption et de manquement à sa responsabilité sociale et environnementale (RSE).** Cela est vrai en particulier en Europe, où la réglementation RSE évolue et se complexifie (taxonomie verte européenne, CSRD, Devoir de vigilance européen). Un manquement entraînerait une **perte de confiance des tiers** et pour Claranova un **impact négatif sur son image et des coûts de remédiation potentiel associés.** En effet, les parties prenantes du Groupe, notamment des investisseurs, intègrent de plus en plus de critères extra-financiers pour évaluer la performance du Groupe. Une incapacité à répondre aux standards attendus en la matière pourrait réduire l'offre de financement accessible au Groupe ou en accroître le coût.

[Risque F] : Environnement mondial incertain

Claranova n'exclut pas la survenance d'un risque de catastrophe naturelle, de crise sanitaire ou de bouleversement politique et économique. Ces crises affectent la vie privée et la santé de ses collaborateurs et de ses clients et ont un impact financier et boursier sur le Groupe. Un contexte inflationniste pourrait notamment entraîner un risque sur la croissance du Groupe, dont les produits s'adressent principalement aux ménages et ne sont pas essentiels.

[Risque G] : Non-respect des conventions internationales du travail ou des droits humains dans les relations avec les collaborateurs ou par les fournisseurs

Par son implantation géographique mondiale, Claranova n'exclut pas d'être exposé, à l'encontre de sa volonté et des politiques déployées, à un **manquement aux règles de protection des droits humains ou aux bonnes pratiques du droit du travail, notamment à un cas de discrimination.** L'atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux qui en résulteraient pour les personnes victimes pourrait conduire à la dégradation de l'image du Groupe et de la confiance de ses parties prenantes, à la hausse du turnover, à des poursuites judiciaires et à des sanctions financières.

[Risque H] : Non-respect des mesures de protection des consommateurs

Claranova est tenue de respecter les réglementations protégeant les droits des consommateurs contre les pratiques commerciales ambiguës ou non conformes. Le Groupe pourrait ne pas identifier suffisamment en amont des évolutions de ces réglementations ou de leurs modalités d'application et être en retard dans le déploiement des mesures nécessaires pour adapter ses pratiques à ces changements. Ce retard pourrait entraîner des sanctions, des amendes, et affecter la réputation de l'entreprise.

En outre, Claranova doit être vigilante vis-à-vis de ses solutions de transactions e-commerce. Une utilisation non conforme pourrait entraîner la suspension de licences ou de passerelles de paiement, perturbant ainsi certaines activités et impactant ses résultats financiers ainsi que son image (voir section 4.1.4 du document d'enregistrement universel 2023-2024).

3 Modèle d'affaires du groupe Claranova

Société Européenne à Conseil d'Administration, un Acteur technologique global et diversifié, Claranova gère et anime un portefeuille d'activités au travers d'entreprises numériques à fort potentiel de croissance. S'appuyant sur une équipe combinant plusieurs dizaines d'années d'expérience dans le monde technologique, Claranova a acquis un savoir-faire unique de retournement, de création et de développement d'entreprises innovantes.

Notre Savoir-faire

Notre Stratégie

claranova™



Expertise technologique

Les équipes dirigeantes de Claranova combinent plusieurs dizaines d'années d'expérience dans le monde technologique, l'entrepreneuriat et l'investissement dans des sociétés du numérique



Capacité d'exécution

La réussite de Claranova s'appuie sur un savoir-faire unique de retournement, de création et de développement d'entreprises technologiques ayant un potentiel de développement à l'échelle mondiale



Gestion de la forte croissance

Avec un chiffre d'affaires multiplié par par près de cinq en sept ans, Claranova a démontré sa capacité à évoluer dans un environnement de forte croissance, à la fois organique et par l'intégration d'activités de plusieurs dizaines de millions d'euros



Un ADN porté vers la création de valeur

Claranova s'appuie sur le meilleur de la technologie, développe des propositions de valeur innovantes et trouve des modèles économiques pertinents pour créer de la valeur rapidement et durablement

Une stratégie d'investissement et de création de valeur reposant sur 3 piliers :

1. Création et identification d'actifs sous-valorisés

- Dans le secteur technologique sur des verticales à fort potentiel
- Dans des services numériques créés ou acquis ayant une capacité de déploiement à l'échelle mondiale
- Reposant sur des modèles économiques freemium à forte récurrence
- À orientation essentiellement B2C

2. Création de valeur opérationnelles et financières

- Repositionnement stratégique et opérationnel
- Développement organique ou par croissance externe
- Partenariats stratégiques, commerciaux ou financiers

3. Externalisation de la valeur créée

- Horizon d'investissement de 5 à 10 ans, variant selon le stade de maturité de l'actif et les opportunités identifiées pour optimiser la valeur créée
- Large éventail d'options pour externaliser la valeur : cotation en bourse (IPO), cession partielle ou totale à des investisseurs financiers ou industriels, fusion, etc.

Claranova a démontré en quelques années sa capacité à faire d'une simple idée, un véritable succès à l'échelle mondiale. Présent dans une quinzaine de pays et s'appuyant sur l'expertise de près 800 collaborateurs dans le monde, Claranova est un groupe résolument international, réalisant 95 % de son chiffre d'affaires hors de France. Au sein de son portefeuille d'activités, Claranova réunit trois plateformes technologiques uniques présentes sur l'ensemble des grands secteurs du numérique. Leader de l'e-commerce d'objets personnalisés, Claranova s'illustre également par son expertise technologique dans les domaines de l'édition et de la distribution de logiciels et de la gestion de l'Internet des Objets à travers ses activités PlanetArt, Avanquest et myDevices.

Ces trois divisions partagent une mission commune : mettre l'innovation à la portée de tous grâce à des solutions simples et intuitives qui facilitent au quotidien l'accès au meilleur de la technologie.

Notre Groupe



Notre valeur créée

Un groupe, trois plateformes technologiques

PlanetART
YOUR WORLD. PERSONALIZED.

E-COMMERCE D'OBJETS
PERSONNALISÉS

 **Avanquest**

ÉDITION ET
DISTRIBUTION
DE LOGICIELS

myDevices

PLATEFORME
DE GESTION IoT



Pour la croissance

- 496 M€ de chiffre d'affaires en 2023-2024
- Résultat opérationnel courant normalisé* : 46 M€ (croissance de 41 % sur l'exercice)
- Flux de trésorerie provenant de l'exploitation : 40 M€



Pour nos collaborateurs

- 772 collaborateurs
- 44 % de femmes (43 % en 2022-2023)
- 72 M€ de valeur partagée avec nos collaborateurs (masse salariale)



Pour nos clients

- Plus de 3,5 milliards de photos imprimées
- Des dizaines de millions d'utilisateurs de nos logiciels
- Des milliers de sites équipés par nos solutions IoT à travers

* Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) normalisé est un agrégat non strictement comptable utilisé pour mesurer la performance opérationnelle des activités. Il correspond au Résultat Opérationnel Courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, des dotations aux amortissements, et de l'impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location.

Créer un impact positif pour la société

Claranova simplifie l'accès aux nouvelles technologies grâce à des solutions alliant innovation et grande facilité d'usage. Le Groupe veille à créer un impact positif pour la société, par la qualité de ses solutions et les services qu'ils rendent. Claranova est également responsable d'assurer la sécurité des données personnelles qui lui sont confiées.

L'innovation : un service pour nos clients

Claranova met en œuvre une politique d'innovation qui lui permet de suivre les évolutions de ses marchés et des besoins de ses clients. Ces innovations apportent des bénéfices sociaux et sociétaux. Elles portent sur quatre dimensions :

- **la création de nouveaux** produits adaptés aux besoins des clients. Citons par exemple l'application FreePrints Photobooks qui rend simple, rapide et abordable la création d'albums photos directement sur son smartphone. Autre exemple, le logiciel photo InPixio qui a lancé son offre de service en ligne qui permet à chacun de détourner gratuitement une image en effectuant simplement un glisser-déposer de ses photos, de supprimer des objets indésirables ou même de changer complètement l'arrière-plan d'une photo en quelques secondes. Enfin, la plateforme myDevices qui, grâce à une interface unique, offre aux entreprises une infinité de solutions IoT *plug & play* ("brancher et utiliser") pour simplifier leur gestion d'objets connectés, quel que soit leur fabricant ou le réseau utilisé ;
- **l'innovation incrémentale ou de rupture**. Elle permet d'améliorer en permanence les produits en lien avec les évolutions des marchés très concurrentiels sur lesquels Claranova est positionné et de créer de nouveaux services, comme l'application de PlanetArt, InkCards, qui a intégré la technologie ChatGPT® dans le but d'aider les utilisateurs à écrire des messages ou des cartes personnalisées plus facilement ;
- **le développement de nouveaux modèles**. Claranova a notamment été à l'initiative d'une rupture majeure en proposant la digitalisation de l'impression photo puis en développant l'accès à ce service sur smartphone ou tablette ;
- **l'innovation dans les méthodes de marketing et de commercialisation**. Sur l'activité logicielle par exemple, la part des ventes digitalisées est passée de 10 % à 80 % en dix ans. Des solutions auparavant essentiellement vendues en boutique sont aujourd'hui disponibles à la vente et à la maintenance en mode SaaS (*Software as a Service*) et en PaaS (*Platform as a Service*).

Claranova innove également en permanence pour améliorer sa maîtrise des réseaux sociaux, mais aussi des algorithmes des moteurs de recherche qui évoluent sans cesse, et développer ses techniques de vente croisée.

Accessibilité et sécurité : le bénéfice sociétal de nos solutions

Avec plus de 500 logiciels disponibles dans parfois plus de 16 langues, Avanquest est l'un des 10 premiers éditeurs mondiaux de logiciels grand public. Afin que ses solutions soient accessibles à tous, particuliers, indépendants et entreprises de petite taille, Avanquest conçoit des fonctionnalités simplifiées, propose des gammes de prix larges et optimise le rapport fonctionnalités / prix de ses logiciels.

Les solutions utilitaires de mise à jour et d'entretien des outils informatiques permettent d'allonger les durées de vie des ordinateurs. Les logiciels d'antivirus protègent les utilisateurs ainsi que leurs données personnelles. Avanquest développe également une solution innovante de protection des internautes, avec contrôle micro et caméra, VPN et signalement *a priori* des sites Internet potentiellement malveillants.

Enfin, Avanquest accompagne ses clients à la prise en main des logiciels. Le service client identifie les clients potentiellement en difficulté d'installation et prend l'initiative de les appeler. De nombreux tutoriels sont partagés avec les clients, qu'ils soient intégrés aux produits ou diffusés sur les réseaux sociaux. Le service client partage des astuces et bonnes pratiques d'usage des logiciels sur les réseaux sociaux, sur le blog Avanquest, sur les chats intégrés aux logiciels, et en réponse privée aux demandes des utilisateurs.

L'activité IoT du Groupe propose en permanence de nouveaux usages grâce à sa plateforme myDevices, compatible avec plus de 450 objets connectés différents. Parmi ces usages, certains présentent un bénéfice sociétal et environnemental (voir paragraphe 4.2). L'innovation du pôle IoT porte également sur la plateforme myDevices elle-même, que Claranova veut maintenir la plus évolutive et sécurisée possible. Du côté du pôle Avanquest, plusieurs logiciels ou services assurent une ligne de défense contre les pirates informatiques, les cybermenaces et les logiciels malveillants, ou encore sécurisent les systèmes de paiement en ligne.

4 Limiter notre empreinte environnementale

Introduction

Les activités de services développées par les filiales du groupe Claranova ont un impact direct limité sur l'environnement, en comparaison d'activités industrielles. En revanche, l'innovation technologique permet, dans certaines activités, de réduire l'impact environnemental des produits, de leur chaîne logistique ou des activités de ses clients (voir encadré « Internet des Objets » du présent chapitre).

Claranova travaille actuellement sur une stratégie environnementale à l'échelle du Groupe. Cette démarche vise à harmoniser les initiatives écologiques des filiales, notamment en ce qui concerne la généralisation du recyclage, l'approvisionnement durable, la fabrication écoresponsable et les méthodes d'expédition vertueuses.

Le Groupe n'est pas impliqué directement dans la production ou la vente de produits potentiellement toxiques, et les services fournis se déroulent principalement dans des

bureaux, ce qui limite les risques liés à ces questions. La majorité des impacts environnementaux du Groupe sont indirects, résultant des activités de sous-traitants en charge de la fabrication et de la livraison des produits du pôle PlanetArt.

Le Groupe finalise actuellement sa politique environnementale en s'appuyant sur les exigences de la CSRD. Les données pour 2022-2023 sont disponibles et consolidées pour les trois modèles économiques ainsi que par scope (scope 1, 2 et 3). Ces informations consolidées, sont collectées et centralisées via un système de collecte de données environnementales (Greenly), la plateforme s'aligne sur les objectifs SBTi (Science Based Targets initiative) pour Claranova dans la définition de trajectoire de réduction conformes aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

4.1 Mesurer et réduire les émissions du Groupe

Bilan carbone

Cette année, Claranova a réalisé son **bilan carbone sur l'année 2022-2023**, portant sur les **scopes 1, 2 et 3**. À partir de sources diverses (bilans comptables, moyennes sectorielles, extrapolations, données des fournisseurs et des prestataires), ce bilan a permis d'identifier les principaux pôles d'émission du Groupe, ainsi que ses premiers leviers d'action. La majorité de ses émissions de gaz à effet de serre sont liées à la production et au transport des produits photo et personnalisés vendus par le pôle PlanetArt. **Près de 99,5 % des émissions du Groupe proviennent ainsi du scope 3**, et plus particulièrement :

- **des achats de produits manufacturés** (matières premières, fabrication des produits achetés), qui représentent **71 %** du total des émissions du Groupe ;
- **du fret**, et notamment du transport routier, qui représente **15 %** du total des émissions du Groupe ;
- **du numérique** (utilisation d'Internet, stockage des données), qui représente **8,8 %** du total des émissions du Groupe ;
- **de l'énergie** (électricité, chauffage, carburant), qui représente **4,3 %** des émissions du Groupe.

Vers une feuille de route climat

Après avoir réalisé son bilan carbone, le Groupe formalise en ce moment une feuille de route climat qui sera publiée durant l'exercice 2024-2025. Elle visera donc en priorité ses principales sources d'émissions, en introduisant par exemple :

- **des critères de sélection des fournisseurs plus exigeants**, notamment en matière d'empreinte carbone, dans la politique d'achats du Groupe ;
- **des actions de sensibilisation des consommateurs** à l'impact de leurs achats ;
- **le remplacement progressif du fret routier et/ou aérien par du fret ferroviaire ou fluvial**, et la décarbonation du dernier kilomètre ;
- **le renforcement des programmes d'économie d'énergie** et d'achat d'électricité renouvelable.

La gestion optimisée de la consommation énergétique, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables font déjà partie intégrante de la stratégie du Groupe. Bien que chaque filiale de Claranova soit autonome en matière d'initiatives énergétiques, avec des indicateurs spécifiques, le Groupe souhaite mettre en place une approche globale. Cette ambition se concrétisera par des mesures incitatives et des actions de sensibilisation pour harmoniser les pratiques et optimiser l'empreinte énergétique du Groupe.

Agir pour le climat

La feuille de route climat viendra renforcer, compléter et structurer les politiques et actions déjà existantes. Un **Code de conduite** strict, comprenant des standards environnementaux exigeants, encadre la **sélection des sous-traitants**, qui assurent la majorité de la production et l'intégralité du transport des produits commercialisés par PlanetArt. Le Groupe privilégie par exemple des fournisseurs certifiés FSC® pour les activités d'impressions photo et livres photo par PlanetArt en Europe.

Pour réduire l'impact du numérique, la majorité des **serveurs du Groupe** sont hébergés par Amazon Web Services (AWS) ou Microsoft (Azure), qui seront alimentés à 100 % par des énergies d'origine renouvelable d'ici 2025. De plus, chez Avanquest, la migration des logiciels en mode SaaS permet de ne plus installer le logiciel sur les ordinateurs individuels et de tout faire via le web. Avec l'usage de PaaS et de SaaS, le client paye exactement ce qu'il consomme. En temps réel, le nombre de logiciels loués s'adapte au nombre d'utilisateurs : si celui-ci décroît, le nombre d'abonnements diminue. Ainsi, la consommation énergétique liée au stockage de données et aux téléchargements est proportionnelle à l'usage du logiciel.

Les locaux français du Groupe font par ailleurs l'objet d'une **certification HQE**, qui reconnaît la performance environnementale du bâtiment, de sa maintenance et de son entretien et de l'usage de ses occupants. L'annexe environnementale du bail de ces locaux, appelée bail vert, établit un partenariat entre le locataire et le bailleur pour évaluer les consommations d'énergie et mettre en place un programme d'économies d'énergie. Le Groupe contrôle ainsi régulièrement ses consommations électriques à l'aide d'outils internes.

Pour réduire l'**impact carbone des déplacements**, le Groupe incite ses collaborateurs à réduire les déplacements physiques, et à privilégier les déplacements en train. La grande majorité des réunions d'équipe, des réunions du Conseil d'Administration et des réunions avec les partenaires ont ainsi lieu par visioconférence. Chez Avanquest, les déplacements professionnels sont encadrés depuis cette année par une politique de déplacements qui met l'accent sur la réduction de l'empreinte environnementale des déplacements professionnels. Elle privilégie l'utilisation de la vidéoconférence plutôt que des réunions en personne, encourage le regroupement des déplacements, recommande l'usage de la classe économique pour les voyages, et favorise le partage du transport terrestre entre employés se rendant à la même destination pour minimiser l'impact environnemental.

Enfin, **la flotte automobile du Groupe** a été fortement réduite et constituée désormais exclusivement de véhicules hybrides ou électriques. Des bornes de recharge de voitures électriques sont mises à disposition au siège du Groupe, ainsi que des emplacements pour vélos et deux roues.

4.2 Encourager la circularité des matériaux et des produits

Circularité et fin de vie des produits

Autre préoccupation environnementale majeure, la durée et la fin de vie des produits font l'objet de réflexions et d'initiatives de la part des différentes entités du Groupe. Au Canada, en France et en Allemagne par exemple, la Société coopère avec des entreprises spécialisées dans le recyclage du matériel informatique usagé ou le propose à ses collaborateurs à des prix avantageux.

myDevices promeut également une utilisation responsable des ressources par le biais de diverses initiatives et innovations. Elle s'attache à allonger la durée de vie des batteries, qui alimentent la plupart de ses capteurs, en participant à d'importants efforts de recherche et développement avec ses fabricants.

En complément, le Groupe explore actuellement des pistes visant à instaurer une démarche de recyclage des produits en fin de vie, notamment en ce qui concerne les objets connectés et le merchandising fabriqué à partir de matériaux recyclables. L'objectif est de réduire à terme les déchets électroniques et de promouvoir l'utilisation de matériaux plus durables. Cette approche est en cours de réflexion au sein des filiales, dans le cadre d'une stratégie globale visant à améliorer l'impact environnemental tout au long du cycle de vie des produits.

Internet des objets : des solutions pour diminuer l'impact environnemental de nos clients

Les offres de myDevices permettent une meilleure utilisation des ressources, la diminution des déchets et des émissions et une prolongation de la vie des équipements. Ces impacts, mesurables, participent à une meilleure gestion environnementale de l'activité économique, et ce mouvement concerne un nombre croissant de secteurs d'activité.

La plateforme de myDevices, activité IoT de Claranova, simplifie la gestion des objets connectés pour les professionnels. Cette plateforme s'appuie sur une librairie de plus de 1 000 objets connectés provenant de 175 fabricants différents. Elle permet à des entreprises de toutes tailles de connecter et d'interagir avec leur parc d'objets connectés, quelle que soit la nature des capteurs, ses fabricants ou les réseaux de communications utilisés (LoRaWan, Sigfox, Bluetooth, 5G, NB-IoT, LTE-M, etc.). La plateforme de myDevices offre un moyen simple et rapide pour déployer une infinité de solutions IoT, dans n'importe quel secteur d'activité (hôtellerie, commerce, industries, chimie, agriculture, logistique, services, etc.) ou domaine d'application.

Les solutions IoT de myDevices et leur connectivité participent à une **meilleure gestion environnementale de l'activité économique et facilitent la déclaration des données énergétiques des entreprises**. Elles permettent notamment de suivre les consommations et les analyser au regard de données d'activité et de présence, prolonger la vie des équipements, assurer le bon fonctionnement des serveurs, rationaliser les déplacements... Leurs fonctionnalités et leurs usages croisés ont pour **bénéfices environnementaux** :

- l'efficacité énergétique ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'optimisation de la consommation d'eau ;
- une meilleure utilisation des ressources ;
- la diminution des déchets.

Le comptage et la détection de présence rendent compte de l'occupation réelle d'un espace (bureau, salle de réunion, etc.). La mesure du taux d'occupation permet d'adapter les prestations à l'usage et la présence, de piloter les opérations par la donnée (nettoyage, chauffage, éclairage...).

La solution de relevé de compteurs assure la télérelève et facilite la déclaration des consommations sur la plateforme de l'ADEME. Le sous-comptage permet d'identifier les postes de consommations majeurs, et d'analyser les données de consommations au regard de celles des capteurs de présence et de luminosité.

La gestion immobilière à distance permet d'optimiser les interventions d'entretien, de diffuser les bonnes pratiques auprès des occupants grâce à un reporting détaillé, et de détecter les fuites.

Avec SimplySense (suivi de température), une chambre froide connectée permet à un gestionnaire de restaurant d'agir très rapidement en cas de panne afin de ne pas perdre les denrées entreposées. De plus, la bonne continuité de la chaîne du froid est mieux assurée que par des vérifications manuelles et ponctuelles, ce qui améliore la sécurité alimentaire. Le suivi de l'hygrométrie et de la température d'un datacenter permet d'éviter de coûteuses réparations ou remplacements d'équipements en cas de défaillance.

La maintenance prédictive d'équipements industriels rassemble les données relatives aux performances des équipements industriels (tels que les pompes hydrauliques dans les usines de traitement des eaux) et fournit un tableau de bord de l'état de fonctionnement des différentes machines. Cela permet d'anticiper les pannes et les commandes de matériel, de réaliser des économies de maintenance et de maintenir les systèmes en fonctionnement optimal.

Les solutions de suivi de la qualité d'air (remoteaq.com) sont particulièrement appréciées pour les espaces recevant du public, notamment les écoles. Celles-ci donnent, en temps réel, des indications sur la qualité de l'air et le niveau de confinement : température, hygrométrie, taux de CO₂ et de composés organiques volatils (COVs). Ces mesures permettent ainsi de prendre, le cas échéant, des mesures correctrices pour une bonne qualité de l'air.

Convaincu de l'impact environnemental positif de ces différentes solutions, myDevices collabore avec des sociétés spécialisées, pour quantifier les émissions de CO₂ ainsi évitées.

Les capteurs développés par myDevices contribuent également à **l'adaptation au changement climatique** : les données environnementales qu'ils produisent peuvent guider les entreprises dans l'adaptation de leurs infrastructures au changement climatique et à la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Les données relatives à la qualité de l'air sont également cruciales pour assurer la santé et sécurité des collaborateurs, notamment pendant les vagues de chaleur ou les pics de pollution.

4.3 Indicateurs environnementaux

En France et au Luxembourg, seules entités employant une agence de voyages pour professionnels, on mesure l'empreinte carbone des déplacements professionnels de chaque collaborateur et édite un rapport annuel depuis plusieurs années :

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Émissions de CO ₂ liées aux déplacements (kg CO ₂)	162 K	295 K	160 K	5 K	37 K	52 K	33 K

Dès l'année prochaine, Avanquest sera en mesure de publier les émissions de CO₂ liées aux déplacements de ses collaborateurs pour l'ensemble de ses entités.

5 Agir en employeur et en partenaire responsable

Introduction

La réussite du groupe Claranova n'est possible qu'avec le soutien de tous les collaborateurs de ses filiales. Ils constituent l'un des actifs du Groupe les plus précieux. Claranova a l'ambition que les femmes et les hommes s'épanouissent en étant parties prenantes du projet d'entreprise. Par leur engagement profond, les collaborateurs mènent le Groupe sur le chemin de la réussite. Pour cela, les dirigeants de

Claranova sont convaincus que de bonnes conditions de travail, le développement des compétences et de l'employabilité, la reconnaissance des talents ainsi que le respect de l'équité et de l'égalité des chances sont des éléments essentiels à la réussite du plan stratégique. Ces pratiques sont vectrices de l'innovation, de la réactivité, de la fiabilité et de l'expertise mises au service des clients.

5.1 Renforcer notre attractivité

Dans un contexte de marché de l'emploi en tension, en particulier dans le domaine de l'IT et sur le territoire américain, l'attractivité et la rétention des talents sont cruciales. **Le Groupe souhaite que ses filiales proposent un parcours professionnel complet aux collaborateurs (recrutement, politique de formation, politique de mobilité, gestion des carrières, équilibre de vie, etc.), et fédèrent leurs salariés autour d'une culture commune.**

En 2023, Avanquest avait accéléré la **structuration de sa politique de Ressources Humaines**. L'objectif étant d'harmoniser et d'améliorer continuellement la gestion des talents, de créer du lien entre les équipes et de diffuser les bonnes pratiques dans le réseau. Avanquest avait défini trois grandes priorités pour 2023-2024 : la rémunération, la gestion de la performance et la marque employeur.

5.2 Accompagner le développement des compétences

Formation

Les qualités personnelles de nos collaborateurs, leur capacité d'innovation et d'exécution, sont les premiers vecteurs de la croissance du Groupe. Positionné sur un secteur technologique en perpétuelle évolution, Claranova souhaite que ses filiales mettent en œuvre des dispositifs de formation et de développement des compétences de leurs collaborateurs. **Chacune doit déployer sa propre démarche de formation autour d'un double objectif commun** : considérer chaque collaborateur comme un acteur de son parcours individualisé et partager les connaissances internes et la vision stratégique de chaque filiale.

Claranova encourage chaque collaborateur à engager une démarche proactive pour sa formation. Chaque collaborateur doit ainsi être autonome dans ses demandes de formation, et les formule au quotidien ou lors des évaluations annuelles individuelles.

Aux États-Unis, PlanetArt propose des formations obligatoires et optionnelles, dont certaines sont spécifiquement dédiées aux managers. Lors des évaluations annuelles de performance, les opportunités de formation sont identifiées tant par le manager que par l'employé. Les programmes de formation les plus suivis par les collaborateurs de PlanetArt, aux États-Unis et en Chine, traitent de la santé-sécurité et de la sécurité des données. S'y ajoutent des programmes de formation à l'anglais pour les collaborateurs de PlanetArt en Chine.

Chez **Avanquest, en France**, une réunion entre Direction et représentants du personnel dédiée à la base de données économiques et sociales (BDES) incluant le **plan de formation** est organisée tous les ans.

En Allemagne, Avanquest organise régulièrement des formations internes, pour présenter à ses équipes de nouvelles technologies, pratiques et méthodes. L'entité encourage également ses employés à participer à des conférences et à des formations externes.

Au Canada, en France, en Allemagne et en Pologne, les programmes de formation aux langues (anglais et français), à la santé-sécurité, les programmes de développement du leadership (destiné aux managers) et les programmes de formation technique (portant par exemple sur l'utilisation d'outils informatiques) sont parmi les plus suivis par les collaborateurs d'**Avanquest**.

Avanquest travaille également à la mise en œuvre d'une matrice de compétences et d'un parcours de développement, en commençant par ses postes techniques (IT). Elle a également mis en place un nouveau système SIRH en 2024 dans lequel une section spécifique est consacrée à la formation et au développement. Cet outil sera d'une grande aide pour assurer le suivi du développement et du parcours de carrière des employés et des managers au fil des ans.

Accompagnement des carrières

Dans ces secteurs numériques et technologiques en perpétuelle mutation, Claranova vise à conserver l'excellence de ses collaborateurs et à attirer de nouveaux talents, jeunes ou expérimentés, pour accompagner sa croissance. C'est pourquoi Claranova est attentif à proposer des opportunités de carrières attrayantes et incite les collaborateurs à créer leurs propres parcours et à évoluer au sein de leur filiale. Claranova encourage au niveau du Groupe les promotions internes, la personnalisation des parcours, des entretiens annuels et la création des fiches de postes formalisées.

Transmission de savoir entre générations

Le groupe Claranova développe et maintient des savoir-faire dans tous ses domaines d'activité depuis de nombreuses années : une compréhension fine de tous les domaines technologiques du numérique (logiciels, impression photo, Internet des Objets), une capacité à innover dans n'importe quel domaine technologique, avec de nouveaux produits, nouveaux services, nouvelles technologies, mais aussi une capacité à implémenter une multiplicité de modèles différents, en trouvant le bon business model, à partir d'un nouveau concept. Par son organisation et ses modalités de travail collaboratif, les équipes de Claranova ont à cœur de transmettre ses savoir-faire notamment à la jeune génération, par le recours à l'alternance et à l'apprentissage, dans tous les domaines d'activité. À titre d'exemple, les entités du Groupe en France entretiennent des liens avec des écoles et accueillent en permanence des stagiaires et/ou alternants.

5.3 Promouvoir la diversité

Le respect de l'équité et de l'égalité des chances est l'une des valeurs fondamentales de Claranova. Le Groupe cultive la diversité, facteur de richesse et d'innovation, et s'engage contre les inégalités de traitement fondées sur un critère de discrimination, conformément au Code du travail français.

L'article L. 1132-1 du Code du travail français dispose que : « Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de nomination ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, telle que définie à l'article 1^{er} de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, notamment en matière de rémunération, au sens de l'article L. 3221-3, de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de son exercice d'un mandat électif, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, ou en raison de son état de santé, de sa perte d'autonomie ou de son handicap, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ».

Égalité femmes-hommes et parentalité

Claranova soutient la parentalité et promeut l'égalité hommes-femmes. Le Groupe refuse les stéréotypes encore nombreux dans le secteur des technologies du numérique. Dans un climat de confiance entre l'entreprise et ses collaborateurs, Claranova intègre les impératifs de la parentalité dans l'organisation du travail. La possibilité de travailler à domicile ponctuellement, par exemple, est explicitement proposée comme un vecteur de conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. Conformément à la réglementation française, la maternité ou la paternité ne sont pas un frein à la promotion. Bien au contraire, Claranova considère qu'il est de sa responsabilité de prendre en considération la parentalité pour permettre aux collaborateurs promus d'assurer leurs rôles de parents.

Claranova est également attentif à renforcer la place des femmes au travers des embauches : 44 % des salariés sont des collaboratrices. Par ailleurs, Claranova mesure depuis cette année le nombre de managers femmes au sein de ses filiales. Après avoir défini un manager comme un collaborateur qui, par délégation, a la responsabilité d'une équipe d'au moins deux personnes, d'un projet, d'une mission, et qui est autonome (moyens et ressources), Claranova a mesuré que le Groupe comptait 40 % de managers femmes au 30 juin 2024.

Recrutement inclusif

Le Groupe veille à la complémentarité des cultures. Elle revêt une importance capitale pour Claranova, qui en tant qu'entreprise française établie à l'international, réalise 95 % de son chiffre d'affaires en dehors de la France et dont les

collaborateurs sont également basés en dehors de la France pour 95 % au 30 juin 2024. Les entités du Groupe privilégient les compétences ou le potentiel d'évolution au moment d'un recrutement, au bénéfice de la diversité des équipes.

Aux États-Unis, PlanetArt propose par exemple un panel d'entretiens d'embauche le plus diversifié possible, centré sur les compétences. PlanetArt met aussi en place des actions pour faire connaître les jours fériés spécifiques à chaque culture, notamment aux États-Unis. Dans la mesure du possible, l'objectif est que les salariés posent leurs jours de congés aux moments qu'ils choisissent, y compris en dehors des jours fériés observés par l'entreprise.

Sur son site internet, Avanquest encourage les personnes de toutes les identités de genre et de toute origine à postuler à ses offres ; et communique fortement sur son identité multiculturelle. En Allemagne, Avanquest a développé un processus de recrutement visant à rencontrer des candidats avec des profils variés, et à leur présenter la culture inclusive de l'entreprise.

Intégration et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

La politique Handicap de Claranova a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, dans le respect des obligations légales en vigueur dans les pays où les filiales du Groupe sont implantées.

En France, par exemple, les offres d'emploi signalent la politique de non-discrimination à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le siège du Groupe privilégie, pour plusieurs prestations extérieures, des entreprises d'insertion ou du secteur protégé. Le nettoyage annuel des bureaux permet de collecter du matériel informatique et de supports magnétiques. Ce matériel est confié pour recyclage ou destruction sécurisée à une entreprise adaptée, engagée dans le développement durable. La collecte et le recyclage de papier sont également gérés en partie par des entreprises d'insertion.

Rémunération

La masse salariale (salaires et bonus, hors charges patronales et charges liées à des paiements fondés sur des actions) du Groupe, pour l'exercice 2023-2024, s'établit à 71,5 millions d'euros. Afin de favoriser l'engagement et la motivation de tous, les augmentations de rémunérations individuelles sont basées sur des évaluations annuelles, pour chaque salarié.

L'attribution d'actions gratuites ou de stock-options est conçue comme un élément de motivation et d'engagement des collaborateurs dans le monde entier. Un certain nombre des collaborateurs du Groupe sont actionnaires de la Société ou d'une de ses filiales, par ce biais.

En 2023, la division Avanquest a publié sa **nouvelle politique de rémunération**, construite sur des principes d'équité et de transparence. En complément de cette politique de rémunération globale, les structures salariales locales d'Avanquest définissent des salaires concurrentiels et justes sur chaque marché (par pays ou par bureau).

En 2024, le Groupe met en place une politique d'attribution d'actions gratuites de performance sur long terme. Elle concernera l'intégralité des collaborateurs en France et une majorité des managers dans les filiales étrangères.

5.4 Garantir un environnement de travail sûr et sain

Santé et sécurité

La santé, la sécurité et la qualité de vie au travail sont une priorité pour Claranova qui porte une attention permanente à la protection de ses collaborateurs. Le Groupe mène **une démarche préventive** par responsabilité envers ses collaborateurs et par conviction de l'efficacité des mesures de précaution.

Les responsables des filiales du Groupe ont identifié les principaux enjeux de santé auxquels sont exposés les collaborateurs. Ils sont liés aux postes de travail, à l'usage de l'écran et aux activités de bureau et incluent notamment le stress, les risques psychosociaux et les troubles musculosquelettiques.

Pour prévenir ces risques, et en particulier les risques psychosociaux, **des Comités ont été créés** en France et aux États-Unis. En Allemagne, un responsable santé sécurité assure leur suivi.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe sont couverts par un **système de protection de santé**.

En 2023, Avanquest a formalisé un dispositif d'alerte sur la charge de travail et sur le harcèlement moral et sexuel, pour tous ses collaborateurs. Pour prévenir les risques psychosociaux, différentes actions, telles que les formations sur la lutte contre le harcèlement moral, ont été mises en place.

En France, les facteurs de stress identifiés incluent la rapidité de la croissance du Groupe, le travail avec des filiales sur d'autres fuseaux horaires, la quantité d'information traitée et la charge de travail. Claranova est attentif à les prendre en considération.

Au Canada, Avanquest offre aux employés les services d'une société externe qui propose une approche intégrée du bien-être mental, physique, social et financier des employés. Chaque employé a droit à cinq séances annuelles avec un psychologue, un avocat, un psychothérapeute, un diététicien, etc. Les abonnements aux activités sportives font également l'objet d'un remboursement forfaitaire.

PlanetArt a lancé cette année le programme *First Stop Health* aux États-Unis. *First Stop Health* est un fournisseur de soins virtuels qui offre à ses adhérents un accès aux soins 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 via l'application, le site web ou le téléphone. L'offre comprend une couverture médicale, ainsi qu'un volet dédié à la santé mentale.

Les résultats du Groupe soulignent l'efficacité des mesures mises en place en matière de santé sécurité : aucun accident de travail n'a été remonté par les filiales cette année ; et l'ensemble des collaborateurs du Groupe bénéficient d'une couverture sociale.

Équilibre vie professionnelle et vie privée

La conciliation vie privée/vie professionnelle est facilitée par l'utilisation d'outils nomades. Ils participent à l'amélioration de la qualité de vie au travail, en donnant aux collaborateurs plus de souplesse dans la gestion de leur temps. Chaque entité déploie cette vision selon les besoins de son activité et de ses salariés.

En France, les pratiques de travail à distance sont encadrées par la **Charte de télétravail**, qui accorde deux ou trois jours maximum de télétravail par semaine à chaque salarié selon les sociétés.

En France également, la **Charte sur le droit à la déconnexion** vise à garantir des temps de repos et de congé, à respecter l'équilibre entre la vie professionnelle, personnelle et familiale, et à protéger la santé des collaborateurs. Elle définit les heures de travail et de déconnexion, émet des recommandations pour prévenir la surcharge informationnelle, prévoit l'engagement de l'employeur et des actions de sensibilisation des salariés et acte d'un droit d'alerte.

En 2023, Avanquest a particulièrement fait avancer sa politique sur le sujet, avec une charte de télétravail en France et une politique de travail hybride au Canada. Celle-ci prévoit que les salariés soient présents physiquement deux jours par semaine, et disponibles et joignables entre 10h et 16h. L'objectif est d'octroyer de la flexibilité aux salariés, tout en maintenant le contact humain.

Temps de travail

Le temps de travail et son suivi diffèrent selon les pays et le niveau de responsabilité de chaque salarié.

En France, Avanquest a par exemple réévalué le temps de travail pour chaque poste, et a adapté les contrats de travail en conséquence (instauration d'un horaire de travail collectif pour les salariés non-cadres, forfaits jours pour les salariés cadres). Pour les salariés d'Avanquest au Canada, tous les contrats de travail sont annualisés ; en Allemagne, un outil de suivi du temps de travail est en construction.

5.5 Nouer des relations durables avec nos fournisseurs

Les fournisseurs principaux du groupe Claranova sont des imprimeurs, des développeurs de logiciels et des prestataires de logistique. Le Code de conduite des fournisseurs en place chez PlanetArt établit des normes visant à garantir que les fournisseurs et les chaînes d'approvisionnement sont sûrs, que les travailleurs de ces chaînes sont traités avec respect et dignité, et que les opérations commerciales entourant ces chaînes d'approvisionnement sont respectueuses de l'environnement et menées de manière éthique, notamment conforme aux normes de travail promulguées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Claranova souhaite favoriser les fournisseurs locaux lorsque cela est possible, notamment pour les achats généraux. Le Groupe souhaite également inclure progressivement des critères environnementaux et sociaux dans le choix de ses fournisseurs et prestations.

En France, Claranova fait appel depuis de nombreuses années à des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), notamment en ce qui concerne le recyclage et la

destruction de papier, cartons et mobilier, ou en leur confiant le recyclage annuel de son matériel informatique (ordinateurs, écrans, supports magnétiques, batteries et autres).

Guerre en Ukraine

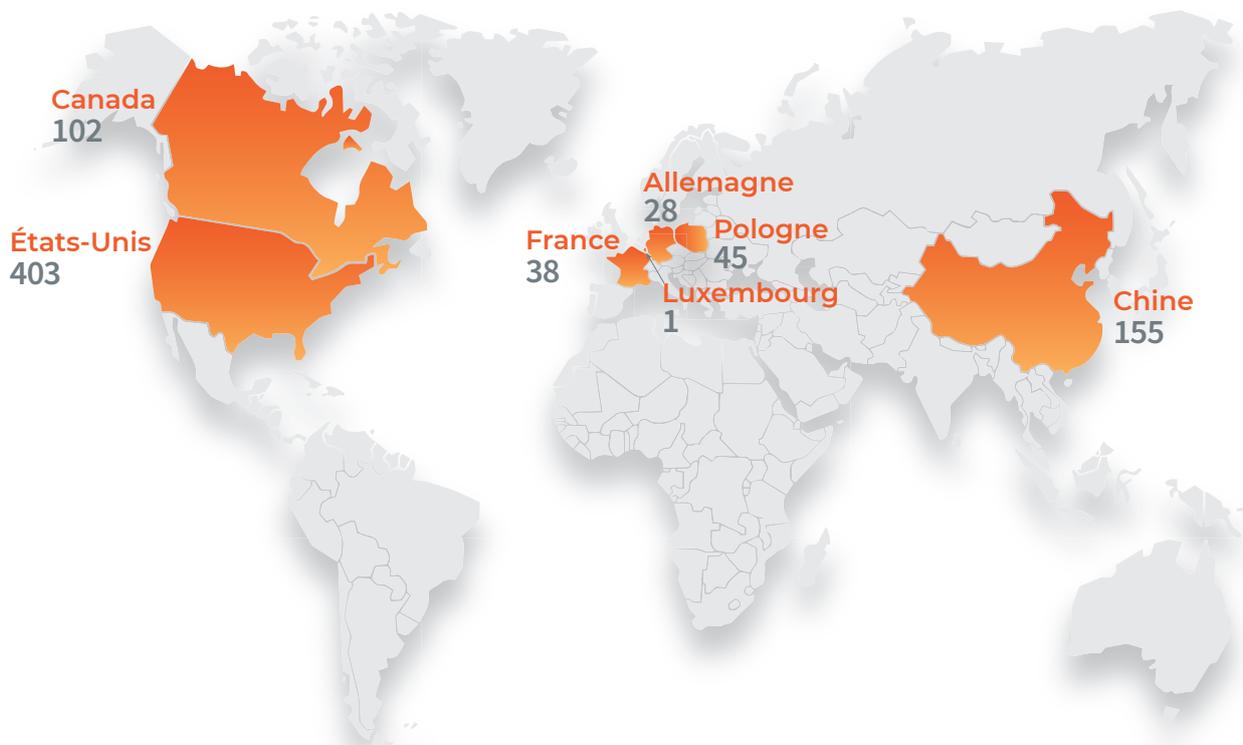
Dès l'annonce de la guerre au début de l'année 2022, le Groupe avait pris des mesures fortes, visant la sécurité de ses sous-traitants travaillant en Ukraine. Le Groupe avait immédiatement entrepris des démarches pour trouver un emplacement sécuritaire en Pologne, tout en ouvrant un emplacement temporaire à Lviv (zone moins risquée en Ukraine), pour ses partenaires souhaitant quitter Kharkiv. Les sous-traitants qui étaient en mesure de quitter l'Ukraine ont finalement été accueillis à Cracovie, où le Groupe a créé la société Avanquest Poland sp. z o.o, qui employait 45 collaborateurs au 30 juin 2024 (pour plus d'informations, merci de vous reporter à la section 3.3 du chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2023-2024).

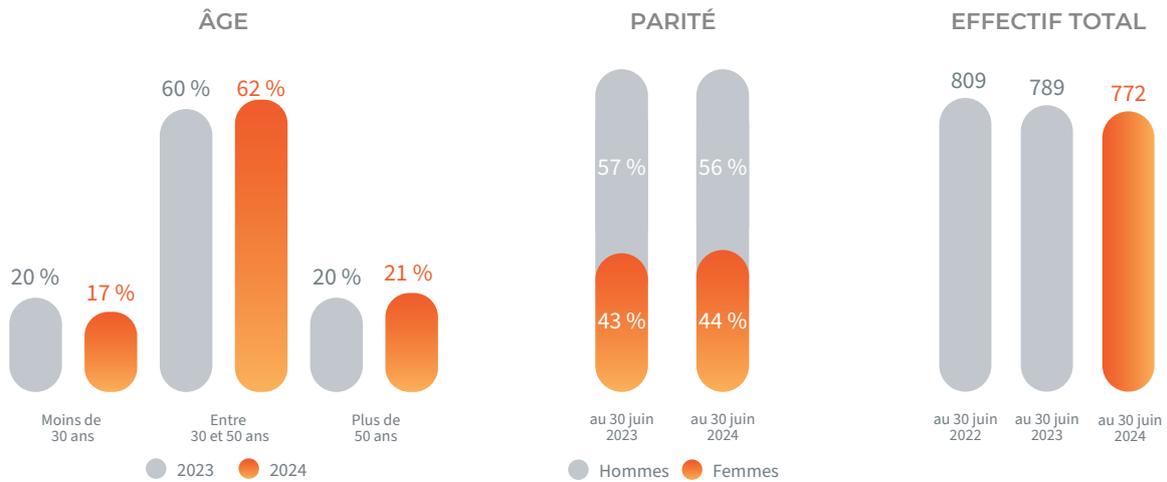
5.6 Indicateurs sociaux

Au 30 juin 2024, le groupe Claranova compte 772 employés.

L'activité d'e-commerce personnalisé connaissant un pic saisonnier de ventes durant les fêtes ou événements de fin d'année (Thanksgiving, Halloween, Black Friday, Noël), un nombre important de personnels temporaires est recruté pour cette période afin de permettre à la Société de fournir le meilleur service client.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE





20 %
 Nombre de managers* parmi les employés



40 %
 Part de femmes managers*

* Un manager est défini comme un collaborateur qui, par délégation, a la responsabilité d'une équipe d'au moins deux personnes, d'un projet, d'une mission, et qui est autonome (moyens et ressources).

PARITÉ FEMMES-HOMMES

- 44 % de femmes au sein de l'effectif Groupe au 30 juin 2024 (contre 43 % au 30 juin 2023).
- 40 % de managers femmes au 30 juin 2024 au sein du Groupe.

Formation

	2020-2021 ⁽¹⁾	2021-2022 ⁽²⁾	2022-2023 ^{(2) (3)}	2023-2024 ⁽⁴⁾
Nombre d'heures de formation	880	1 746	4 160	3 950
Nombre moyen d'heures de formation par employé	4,71	9,81	6,65	5,12

Périmètre :

(1) Toutes filiales sauf États-Unis et Chine.

(2) Toutes filiales sauf myDevices et Chine.

(3) Le reporting de la filiale PlanetArt aux États-Unis comprend les heures de formation de la totalité du personnel présent sur la période, incluant les saisonniers et les intérimaires (206 personnes).

(4) Toutes filiales sauf myDevices.

2021-2022 a été une année marquée par la reprise et le rattrapage, au Canada et en France, des formations interrompues durant la crise sanitaire COVID-19 ainsi qu'une accélération de programmes de formation. Le nombre de formation a été stable les deux années suivantes.

Développement des compétences

	2022-2023 ⁽¹⁾	2023-2024 ⁽¹⁾
Salariés ayant passé un entretien annuel	751	693
Représentant % total des salariés Groupe	95 %	90 %

Périmètre :

(1) Toutes filiales sauf myDevices.

En anticipation de la CSRD, Claranova a commencé à mesurer en 2022-2023 le nombre de collaborateurs ayant passé un entretien annuel. En 2023-2024, il en résulte que 693 salariés ont été concernés, soit 90 % de l'effectif total du Groupe. Considérant que seule l'activité myDevices aux États-Unis n'a pas reporté sur les entretiens annuels, l'enquête a concerné plus de 98 % de l'effectif.

Santé et Sécurité

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de fréquence des accidents du travail ⁽¹⁾	0	0,6481	0
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables ⁽²⁾	-	1	0
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail ou des problèmes de santé liés au travail ⁽²⁾	-	636	0
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels ⁽³⁾	-	-	0
Nombre de salariés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité ⁽⁴⁾	-	-	520
Couverture globale collaborateurs Groupe	-	-	67 %
Nombre de salariés couverts par un système de protection santé ⁽⁵⁾	-	-	772
Couverture globale collaborateurs Groupe	-	-	100 %

(1) Taux de fréquence (TF) = (nombre d'accidents/nombre d'heures travaillées) x 1 000 000.

(2) Début du reporting en 2022-2023.

(3) Début du reporting en 2023-2024.

(4) Gestion entreprise, liée aux activités sur le lieu de travail. Début du reporting en 2023-2024.

(5) Protection sociale par le biais d'avantages offerts par l'entreprise et/ou de dispositifs publics. Début du reporting en 2023-2024.

6 Protéger les données personnelles

La protection des données personnelles est une priorité pour Claranova, qui met en œuvre des mesures robustes afin de garantir la conformité et la sécurité des données de ses clients et collaborateurs dans l'ensemble de ses filiales.

En 2023, Claranova a marqué un tournant important avec l'instauration d'un cadre de gouvernance globale des risques et de la conformité (GRC : *Governance, Risk, and Compliance*), initiée par la Direction du Groupe. Cette gouvernance est chargée d'alerter les entités du Groupe en cas de non-conformité de leurs produits ou services, en lien avec les risques identifiés. Un budget spécifique a été alloué à la GRC ainsi que la protection des données dès cette année pour renforcer leurs actions.

La GRC supervise également la sécurité des données dans les filiales et à l'échelle du Groupe, en participant à des projets de sécurisation d'infrastructure informatique, en organisant des formations annuelles, en formulant des recommandations, et en émettant des alertes si nécessaire, notamment auprès des parties prenantes ou du Comité d'Audit.

Toutes les filiales sont soutenues par un *Data Protection Officer* (DPO) Groupe basé en France au sein de la holding. Le DPO est en contact direct avec les responsables de la conformité, de la sécurité informatique, et des référents locaux dans chaque filiale. Il veille à la mise en œuvre des accords de protection des données, contrôle les stratégies marketing, et s'assure du respect des politiques de confidentialité des données utilisateurs et salariés.

La synergie entre la GRC et le DPO est essentielle. La GRC centralise les risques et les non-conformités, tandis que le DPO, grâce à ses audits et retours d'expérience, aide à ajuster les recommandations et assure une conformité continue. Ils travaillent de concert avec le Comité d'Audit pour garantir la cohérence des actions de conformité à travers le Groupe.

Dans les divers territoires où le Groupe opère, un réseau d'experts juridiques assiste le DPO dans la surveillance réglementaire et les problématiques de conformité requérant une expertise réglementaire pointue. Outre cela, le DPO effectue une veille continue, tant technologique que réglementaire, afin d'aligner les pratiques aux normes les plus actuelles et les diffuse au sein du Groupe.

Un portail unifié rassemble désormais toutes les directives et informations liées aux données personnelles pour l'ensemble des plateformes en ligne des filiales d'Avanquest.

En France, la charte informatique intègre désormais une dimension essentielle : la protection des données personnelles. Depuis l'exercice 2020-2021, le Groupe a mis en œuvre une formation dédiée à tous ses collaborateurs, les sensibilisant aux enjeux de la protection des données dans leurs activités respectives. Cette formation, dispensée via un module vidéo en ligne, est suivie d'une évaluation par questionnaire pour s'assurer de l'assimilation des contenus.

En parallèle, des vérifications régulières sont menés sur les logiciels et sites web du Groupe pour garantir leur conformité avec les politiques de confidentialité, tant au niveau européen qu'international. Le DPO du Groupe contrôle également certains sous-traitants, s'assurant ainsi de leur

conformité stricte aux réglementations sur la protection des données privées. Pour garantir la sécurité des données sur toute la chaîne de valeur, **Avanquest** introduit un Accord de Traitement de Données (DPA) pour tous les partenariats impliquant le traitement de données client.

Pour renforcer les procédures internes du Groupe et les harmoniser au sein des filiales, le DPO élabore actuellement des Règles d'Entreprise Contraignantes (BCR : *Binding Corporate Rules*). Ce travail, très important et en cours, nécessite une collaboration étroite de toutes les filiales du Groupe. Les BCR auront pour objectif d'établir une méthodologie et des procédures uniformes concernant le traitement et la sauvegarde des données personnelles, garantissant ainsi la conformité avec les réglementations en matière de protection des données au sein de l'ensemble des entités du Groupe.

Conformément aux orientations stratégiques définies, les filiales poursuivent le déploiement de leurs feuilles de route, incluant :

- la réalisation régulière de tests d'intrusion pour les plateformes en ligne qui intègrent des solutions de paiement. Ces dispositifs satisfont intégralement aux critères du PCI DSS (*Payment Card Industry Data Security Standard*), une référence mondiale visant à sécuriser les transactions par carte bancaire ;
- une centralisation progressive des bases de données contenant des informations personnelles, optimisant ainsi leur gestion et leur sécurité ;
- l'adoption d'une plateforme SaaS leader dans ce domaine (ONETRUST™), mutualisée et dédiée à la protection des données personnelles. Cette initiative favorise l'uniformisation des outils et procédures à l'échelle du Groupe ;
- une approche proactive et intégrée pour garantir le chiffrement, la sécurisation et la prise en compte de la conformité dès la phase de conception de tous les développements. Cette démarche s'étend aux communications, à la gestion des données, tant en interne qu'en externe, ainsi qu'à la sollicitation systématique du consentement ;
- un effort continu pour sensibiliser et informer les collaborateurs quant à leurs droits et responsabilités en matière de protection des données.

Par ailleurs, l'équipe de hotline dédiée à la protection des données répond aux demandes relatives au traitement des données personnelles de la part des particuliers. Chaque demande est traitée avec la plus grande attention et dans le respect des délais imposés par la réglementation, soit un maximum de 30 jours.

En 2023, myDevices a obtenu la certification SOC 2 (System and Organization Controls 2), qui certifie le respect des normes de sécurité en matière de gestion des données, reconnaissant ainsi la rigueur de ses processus de sécurité. Cette certification atteste de ses efforts constants en matière de protection des données, de transparence et de sécurisation des connexions pour ses utilisateurs et ses salariés.

Une approche de marketing transparente et responsable

Face aux multiples évolutions législatives, Claranova a mis en place un système de veille réglementaire et des actions ciblées visant à encadrer les ventes sur ses sites internet afin d'assurer leur conformité avec les réglementations locales de protection des consommateurs. Le Groupe fait preuve d'une vigilance accrue notamment en matière de **pratiques de paiement** (renouvellement automatique des abonnements, conservation des données), et s'assure de leur conformité avec les réglementations relatives aux droits des consommateurs.

Le Groupe souhaite désormais formaliser l'ensemble de ces initiatives au sein d'une politique dédiée et d'un programme de formation à destination de ses équipes, ce qui garantirait le maintien d'un niveau de conformité exemplaire. Cette démarche permettrait à Claranova de s'assurer du respect des réglementations en vigueur, tout en préservant une approche de marketing transparente et responsable.

Indicateurs relatifs à la protection des données

Protection des données personnelles	2021-2022	2022-2023	2023-2024
% de filiales ayant un <i>Data Processing Referent</i> (DPR)	80 %	100 %	100 %
% de filiales couvertes par la cartographie des risques RGPD	100 %	100 %	100 %
% de demandes clients portant sur les données personnelles	0,38 %	0,55 %	0,69 %

7 Renforcer la gouvernance et les dispositifs anticorruption

Claranova a adopté cette année son Code de conduite anticorruption et a implémenté un dispositif de lanceur d'alerte interne, en accord avec les recommandations de l'Agence Française Anti-corruption (AFA).

Le **Code de conduite** apporte un cadre général à l'ensemble des employés du Groupe sur les sujets liés à la corruption, avec des exemples précis favorisant une compréhension concrète des enjeux.

Le **dispositif de lanceur d'alerte** permet aux collaborateurs de Claranova, et de ses filiales PlanetArt, Avanquest et myDevices de signaler des suspicions d'actes délictueux graves au sein du Groupe et d'organiser la collecte et la vérification de tous les signalements de ce type.

Le Conseil d'administration a également approuvé la création d'un **Comité de lanceur d'alerte**, un comité éthique dédié au dispositif de lanceur d'alerte. Le Comité a la charge du traitement des alertes et de décider notamment, s'il y a lieu d'engager une procédure disciplinaire, judiciaire ou administrative à l'encontre de la personne signalée.

Claranova et ses dirigeants sont engagés pour prévenir toutes les formes de corruption ou de trafic d'influence dans les opérations commerciales. La Direction du Groupe met en place un programme de lutte anticorruption afin d'anticiper et de détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence, conformément à l'article 17 de la loi française dite loi "Sapin II". Du fait de son développement et de sa croissance rapides ces dernières années, le groupe Claranova se trouve soumis à cette réglementation.

Claranova a réalisé sa cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence. Les cartographies spécifiques, pour le siège et par business unit, ont été élaborées par la Direction de Claranova, la Direction Juridique, des managers et des collaborateurs sur la base d'entretiens et de questionnaires. Elles couvrent ainsi l'ensemble des activités, des zones géographiques et des procédures du Groupe.

L'analyse locale des risques bruts et nets a porté sur une quinzaine d'instruments potentiels de corruption, et les contrôles relatifs mis en œuvre ont été analysés, notamment : les cadeaux, les invitations, les paiements de facilitation, les activités de sponsoring, les œuvres de charité, les faveurs lors des recrutements ou de la sélection des prestataires et fournisseurs, les actes de corruption et de trafic d'influence réalisés par des intermédiaires, les partenariats de joint-venture et de consortium, les contrats à obligations multiples, les royalties, les remises et rabais, les gratuités et ventes, les ventes avec droit de retour et remboursement, les opérations de fusion-acquisition et les instruments financiers. Elle a pris en compte diverses données chiffrées.

La cartographie des risques a permis d'élaborer des plans de remédiation adaptés au niveau du risque résiduel. Elle est mise à jour annuellement.

8 La Déclaration de performance extra-financière en synthèse

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique où trouver **le modèle d'affaires, le principal risque RSE, les politiques, les diligences et les indicateurs associés pour répondre aux exigences de la DPEF.**

Table récapitulative DPEF

Modèle d'affaires	Cartographie des risques RSE	Principal risque RSE	Politiques et diligences raisonnables	Indicateurs de performance
Voir paragraphe 3 du présent document	Méthode d'identification des risques RSE majeurs (voir paragraphe 2.1 du présent document) Cartographie des risques RSE (voir paragraphe 2.2 du présent document)	Défaut de ressources humaines adéquates, mauvaise intégration des nouveaux collaborateurs ou défaut de formation des collaborateurs DPEF A	Emploi (voir paragraphe 5.2 du présent document) Formation et accompagnement des carrières (voir paragraphe 5.2 du présent document)	Effectif total (voir paragraphe 5.6 du présent document) Nombre d'heures de formation (voir paragraphe 5.6 du présent document) Nombre moyen d'heures de formation par employé (voir paragraphe 5.6 du présent document)

Autres thématiques réglementaires

Compte tenu de la nature des activités de Claranova, **les thèmes suivants ne constituent pas des risques RSE majeurs** : les droits humains, le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable, les actions de réserve visant à promouvoir le lien nation-armée. En l'absence d'activité commerciale dans les pays considérés comme à risque, l'évasion fiscale n'est pas considérée comme un risque RSE majeur.

9 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Claranova S. E.

2 rue Berthelot 92400 Courbevoie

Exercice clos le 30 juin 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice cité ci-dessus (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration ou au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées, un programme disponible sur demande visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 2° et du 3° du I de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons réalisé une planification prévisionnelle de la mission, réalisé une réunion de lancement interne et une réunion de lancement avec le client pour prendre connaissance de la déclaration, du périmètre, des risques d'inexactitudes et ajuster la planification ;
- Nous avons réalisé une relecture critique pour apprécier la cohérence d'ensemble de la DPEF ;
- Nous avons vérifié la conformité : nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et le cas échéant en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au I de l'article R. 225-105 et les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- Nous avons présenté nos conclusions intermédiaires et fait une revue des corrections apportées ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, le cas échéant, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons identifié les personnes en charge des processus de collecte et examiné les processus de collecte, compilation, traitement et contrôle visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons fait une revue de cohérence des évolutions des résultats et indicateurs clés de performance ;
- Nous avons identifié les tests de détail à réaliser et listé les preuves à collecter ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes.
- Nous avons vérifié la sincérité d'une sélection d'indicateurs clés de performance et résultats quantitatifs (données historiques) que nous avons considérés les plus importants* via des tests de détail (vérification de la correcte application des définitions et procédures, vérification de la consolidation, rapprochement des données avec des pièces justificatives). Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 27 et 51% des données sélectionnées pour ces tests ;
- Le groupe a publié les indicateurs de chiffre d'affaires vert, investissements verts et dépenses vertes conformément au règlement (UE) 2020/852, cette publication n'a pas fait l'objet d'une vérification de sincérité de notre part en correspondance avec les dispositions dudit règlement.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre septembre et octobre sur une période d'intervention de 2 mois. Nous avons mené 4 entretiens les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Réserve

L'indicateur « Part de femmes managers au sein du Groupe » présente des lacunes de consolidation et de contrôle, notamment du fait d'une définition hétérogène au sein des filiales.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

* Indicateurs les plus importants et entités testées :

- Nombre d'heures de formation par employé - Planet'Art (USA) et Avanquest (USA)
- Répartition H/F dans les effectifs - Planet'Art (USA) et Avanquest (USA)
- Part de managers femmes - Planet'Art (USA) et Avanquest (USA)
- Part de salariés ayant passé un entretien annuel - Planet'Art (USA) et Avanquest (USA)

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- L'analyse de double matérialité en annexe de la Déclaration de Performance Extra-Financière n'a pas fait l'objet de vérification particulière de notre part.
- Les éléments de la Déclaration sont présentés sans cohérence avec le processus d'identification et de hiérarchisation des risques; ce qui nuit à la compréhension de la performance extra-financière de l'entité. Le processus d'analyse des risques s'est focalisé uniquement sur les risques présentant un risque majeur d'un point de vue financier.
- Nous avons observé des lacunes dans la consolidation des données et le contrôle interne des indicateurs clés de performance.

Fait à Toulouse, le 30/10/2024

L'organisme tiers indépendant

SAS CABINET DE SAINT FRONT

Pauline de Saint Front

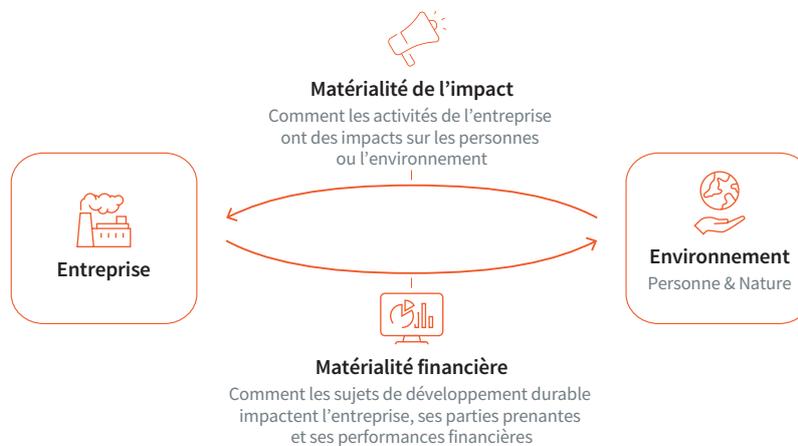
Présidente

10 Annexes

Annexe 1 Analyse de double matérialité

Cette année, le Groupe a initié sa première **analyse de double matérialité**, anticipant ainsi un des prérequis majeurs de la CSRD. Claranova a considéré **l'univers des sujets communs** à tous les secteurs, mais aussi les **sujets matériels sectoriels** listés par le SASB pour les secteurs d'activité software & IT et e-commerce, **les sujets sectoriels et les sujets issus de la cartographie des risques RSE du Groupe**.

Chaque sujet identifié a fait l'objet d'une **analyse des impacts, risques et opportunités sous-jacents**, afin que les parties prenantes internes et externes puissent en estimer la matérialité. Au cours d'entretiens individuels, les parties prenantes ont **coté la matérialité d'impact** (incidence des activités du Groupe sur les personnes et l'environnement) **et la matérialité financière** (risques et opportunités générés par l'environnement et les personnes sur la performance financière du Groupe) de ces sujets. Soit schématiquement :



Annexe 2 Taxinomie

Contexte général et champ d'application pour 2023-2024

En 2018, la Commission européenne a lancé un plan d'action pour financer la croissance durable, fixant ainsi un cadre encourageant les investissements durables dans l'Union européenne, pour atteindre les objectifs du pacte vert européen et rendre l'Europe neutre en carbone d'ici 2050. En juin 2020, le Parlement européen votait le règlement (UE) 2020/852, appelé Taxinomie européenne, qui s'inscrit dans le cadre de ces efforts globaux. Cette nouvelle réglementation s'applique à Claranova, en tant que société enregistrée dans l'Union européenne et y ayant son siège social. La Taxinomie européenne est un système de classification des activités économiques en fonction de leur contribution à six objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et le contrôle de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Selon l'article 8 de l'acte Délégué climat adopté formellement en 2021, pour la première année d'application de la Taxinomie européenne, seuls les deux premiers objectifs, qui concernent spécifiquement le changement climatique, doivent faire l'objet d'une publication d'informations financières sous forme d'indicateurs. Cet acte délégué définit le contenu, les informations attendues et la méthode de calcul des indicateurs associés à cette publication. Les indicateurs requis sont limités respectivement aux pourcentages de chiffre d'affaires, de dépenses d'investissement (CAPEX) et de charges d'exploitation (OPEX) associés aux activités économiques éligibles telles que définies par la Taxinomie européenne, et couvrant l'exercice 2023-2024.

Une activité économique est éligible lorsqu'elle est explicitement décrite dans la liste incluse à ce stade dans le règlement et qu'elle est susceptible de contribuer de manière substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux. Chaque fois que ces activités respectent les critères d'examen technique, qu'elles ne nuisent pas significativement aux autres objectifs environnementaux et qu'elles respectent les garanties sociales minimales qui seront définies par la Commission européenne, elles seront considérées comme alignées à la Taxinomie européenne.

Méthodologie de calcul des indicateurs de la Taxinomie européenne

Principales étapes méthodologiques de l'identification du chiffre d'affaires des activités éligibles

Parmi les 13 secteurs répertoriés, nous avons identifié deux activités pertinentes pour les secteurs d'activité générant du chiffre d'affaires au niveau du Groupe :

- Informations et communication :
- Activité 1 : Solutions fondées sur les données qui permettent de réduire les émissions de GES (atténuation du changement climatique, activité 8.2) ;
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques :
- Activités 2 : Services professionnels liés à la performance énergétique des bâtiments (atténuation du changement climatique, activité 9.3).

Ces deux activités sont portées par la division myDevices. Au vu du poids total de cette activité dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe Claranova (moins de 2 % du chiffre d'affaires consolidé 2023-2024), ces activités sont considérées comme non matérielles à l'échelle du Groupe. Une réévaluation de l'impact de ces deux activités sur le chiffre d'affaires du Groupe est faite régulièrement.

Principales étapes méthodologiques de l'identification des charges d'exploitation éligibles

Les charges d'exploitation relatives aux activités éligibles telles que définies dans le cadre de la Taxinomie européenne comprennent uniquement les types de coûts directs non capitalisés à l'actif suivant :

- recherche et développement ;
- rénovation des bâtiments ;
- contrats de location à court terme (moins d'un an conformément à la norme IFRS 16) ;
- entretien et réparation ;

- autres dépenses directes liées à l'entretien courant d'actifs corporels par l'Entreprise ou par le tiers auprès duquel ces activités sont externalisées, qui sont nécessaires pour que ces actifs continuent de bien fonctionner ;
- besoins de formation et autres besoins d'adaptation des ressources humaines.

Les autres coûts indirects, tels que les frais généraux, les frais de vente, de marketing ou d'administration, les frais de personnel et les amortissements, sont exclus des charges d'exploitation éligibles.

Selon l'acte délégué, trois types de charges d'exploitation peuvent être potentiellement éligibles :

- les charges d'exploitation liées à des actifs ou processus associés à des activités économiques alignées sur la Taxinomie européenne ;
- les charges d'exploitation faisant partie d'un plan de dépenses d'investissement visant l'expansion d'activités économiques alignées sur la Taxinomie européenne, ou visant à permettre à des activités économiques éligibles à la Taxinomie de s'aligner sur celle-ci dans un délai prédéfini ;
- les charges d'exploitation liées à l'achat de la production d'activités économiques alignées sur la Taxinomie européenne.

Comme les activités éligibles sont non significatives à l'échelle du Groupe comme indiqué ci-dessus, l'évaluation des charges d'exploitations éligibles au regard de la Taxinomie européenne s'est concentrée sur les mesures pouvant avoir un impact sur les dépenses d'exploitation mentionnées ci-dessus.

Principales étapes méthodologiques de l'identification des dépenses d'investissement éligibles

Les dépenses d'investissement éligibles telles que définies dans le cadre de la Taxinomie européenne correspondent aux ajouts aux immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice considéré, avant dépréciation, amortissement et toute réévaluation comptabilisée conformément aux normes IAS et IFRS applicables.

Selon l'Acte délégué, trois types de dépenses d'investissement peuvent être potentiellement éligibles :

- les dépenses d'investissement liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques alignées sur la Taxinomie européenne ;
- les dépenses d'investissement faisant partie d'un plan visant l'expansion d'activités économiques alignées sur la Taxinomie européenne, ou visant à permettre à des activités économiques éligibles à la Taxinomie européenne de s'aligner sur celle-ci dans un délai prédéfini ;
- les dépenses d'investissement liées à l'achat de production provenant d'activités économiques éligibles à la Taxinomie européenne, et aux mesures individuelles permettant aux activités cibles de se décarboner ou de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (...) à condition que ces mesures soient mises en œuvre et opérationnelles dans un délai de 18 mois.

Claranova a identifié, au sein des 13 secteurs énumérés dans la Taxinomie européenne, deux catégories de dépenses d'investissement liées à ses activités :

- section 6 : Transport (location longue durée de véhicules) ;
- section 7 : Construction et immobilier (location longue durée de bureaux et bâtiments).

Indicateurs chiffrés

Chiffre d'affaires éligible et aligné sur l'exercice 2023-2024

Le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires aligné correspondent à la proportion des activités génératrices de chiffre d'affaires de Claranova qui sont respectivement éligibles et alignées à la Taxinomie européenne (voir « Méthodologie de calcul des indicateurs de la Taxinomie européenne » plus haut).

Le chiffre d'affaires de Claranova éligible à la Taxinomie pour l'exercice 2023-2024 est nul.

Activités économiques	Codes	Devise (en millions d'euros)	Critères de contribution substantielle										Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significant Harm)												
			Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaires	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garantie minimale	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie année N	Part du chiffre d'affaires aligné année, N-1	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire				
			%	%	%	%	%	%	%	%	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	%	E/T					
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																									
Chiffre d'affaires des activités alignées (A.1.)		NA	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%				
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																									
Chiffre d'affaires des activités éligibles non alignées (A.2.)		NA	0	0%																					
Total A (A.1. + A.2.)		NA	0	0%																0%	0				
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles (B)		NA	496	100%																					
TOTAL A + B		NA	496	100%																					

Dépenses d'investissement éligibles et alignées sur l'exercice 2023-2024

Les dépenses d'investissement éligibles et alignées correspondent à la proportion des dépenses d'investissement de Claranova qui sont éligibles et alignées à la Taxinomie européenne (voir "Méthodologie de calcul des indicateurs de la Taxinomie européenne" plus haut).

À noter qu'il s'agit ici des dépenses d'investissements dans les activités éligibles et alignées à la Taxinomie européenne, qu'elles soient produites par le Groupe ou non (cela inclut par exemple les locations de voiture, alors que Claranova ne produit pas de chiffre d'affaires transport). Les dépenses d'investissement provenant des activités du Groupe (Activités 1 et 2) produisant du chiffre d'affaires éligible sont non significatives sur la période.

Activités économiques	Codes	Devise (en millions d'euros)	Critères de contribution substantielle										Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significant Harm)										
			CAPEX en absolu	Part des CAPEX	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des CAPEX alignée sur la taxinomie, année N	Part des CAPEX alignée année N-1	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire		
			%	%	%	%	%	%	%	%	%	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	%	E/T		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																							
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																							
None			0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	NA	NA
CAPEX des activités alignées (A.1.)	NA		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	NA	NA
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																							
None	NA		0	0%																			
CAPEX des activités éligibles non alignées (A.2.)	NA		0	0%															0%				
Total A (A.1. + A.2.)	NA		0	0%															0%	NA			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																							
CAPEX des activités non éligibles (B)	NA		5,2	100%																			
TOTAL A + B	NA		5,2	100%																			

Charges d'exploitation (OPEX) éligibles sur l'exercice 2023-2024

Sur l'exercice 2023-2024, les dépenses d'exploitation totales éligibles à la Taxinomie européenne représentent moins de 10 % des dépenses d'exploitation consolidées totales du Groupe. Par conséquent, la Société a choisi d'appliquer

l'exemption de matérialité permise par le règlement intérieur de la Taxinomie européenne et de ne pas présenter cet indicateur.

Activités économiques	Codes	Devise (en millions d'euros)	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significant Harm)									
			OPEX en absolu	Part des OPEX	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des OPEX alignée sur la taxinomie année, N	Part des OPEX alignée année N-1	Catégorie d'activité habilitante
			%	%	%	%	%	%	%	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	%	NA	NA
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1.)																				
		NA	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	NA	NA
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
OPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2.)																				
		NA	0	0%													0%	0%	NA	NA
Total A (A.1. + A.2.)		NA	0	0%													0%	0%	NA	NA
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
OPEX des activités non éligibles à la taxinomie (B)																				
		NA	444,7	100%																
TOTAL A + B		NA	444,7	100%																

11 Glossaire

ADEME :

(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), un établissement public français ayant pour mission d'aider à mettre en œuvre les politiques publiques environnementales et énergétiques.

AMF :

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est une institution financière et une autorité publique française indépendante, dotée de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, qui a pour mission de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

Application mobile :

Logiciel destiné à l'utilisation sur smartphone.

Claranova SE :

Une société européenne SE ou entreprise européenne est une société qui peut exercer ses activités dans tous les États membres de l'Union européenne sous une forme juridique unique et commune à tous ces États, définie par le droit communautaire.

CSRD :

Acronyme de *Corporate Sustainability Reporting Directive*, une Directive Européenne sur les rapports de développement durable des entreprises.

Data Protection Officer (DPO) :

Délégué à la protection des données, personne en charge de la protection des données personnelles au sein d'une organisation.

DPEF :

Déclaration de Performance Extra-Financière.

Droit à la Déconnexion :

Le droit du salarié de ne pas être connecté à un outil numérique professionnel (smartphone, ordinateur, tablette, messagerie, logiciels etc.) en dehors de son temps de travail.

E-commerce :

Le commerce en ligne, ou commerce électronique sur internet.

E-commerce personnalisé :

Ensemble des activités d'impression digitale, de produits photo et cadeaux personnalisés.

ESG :

Sigle, désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance permettant d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

FSC® :

Forest Stewardship Council. Organisme international promouvant la gestion responsable des forêts.

IoT :

Internet of Things en anglais (Internet des Objets, IdO), infrastructure mondiale pour la société de l'information, qui permet de disposer de services évolués en interconnectant des objets (physiques ou virtuels) grâce aux technologies de l'information et de la communication interopérables existantes ou en évolution (définition de l'Union internationale des télécommunications).

LoRa™ :

Technologie de télécommunication longue portée, déployée dans les réseaux bas débit et basse consommation utilisant le protocole LoRaWAN et permettant le transfert de faibles quantités de données à faible coût entre des objets connectés.

LTE-M (Long-Term Evolution for Machines) :

Un standard de communication basse consommation et longue portée dédié à l'Internet des Objets.

NB-IoT (Narrowband IoT) :

Un standard de communication basse consommation et longue portée dédié à l'Internet des objets.

PaaS :

Platform as a Service, ou Plateforme en tant que Service, est un modèle de cloud computing s'adressant principalement aux professionnels et en particulier aux développeurs. Ce modèle de cloud computing intègre l'infrastructure matérielle et les outils logiciels permettant de concevoir, tester et déployer

Plug and Play :

Clé en main ; brancher et utiliser. Qui fonctionne dès qu'on le branche, sans nécessiter de manipulation complexe.

RGPD :

Règlement Général de Protection des Données (RGPD), un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données.

Royalties :

Redevance, paiement qui doit avoir lieu de manière régulière, en échange d'un droit d'exploitation (brevet, droit d'auteur, droit des marques) ou d'un droit d'usage d'un service.

RSE :

Sigle de Responsabilité Sociale, ou Sociétale, des Entreprises, désigne la prise en compte par les entreprises des enjeux, sociaux et éthiques dans leurs activités.

SaaS :

(*Software as a Service*), logiciel en tant que service. Logiciel hébergé, accessible à distance et dont la facturation est réalisée sous forme d'abonnement.

SBTi :

(*Science Based Targets initiative*), une initiative ayant vocation à accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions de CO₂.

Sapin II :

Loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation économique. S'applique aux entreprises françaises de plus de 500 salariés et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros.

Smartphone :

Téléphone mobile possédant des fonctionnalités évoluées qui s'apparentent à celles d'un ordinateur (navigation Internet, lecture de vidéos, outil bureautique, etc.).

SOC 2 :

(System and Organization Controls 2) certifie le respect des normes de sécurité en matière de gestion des données.

Software :

Anglicisme employé pour définir un logiciel, ensemble de programmes et de procédures nécessaires au fonctionnement d'un système informatique.

Web-to-Print :

Terme générique désignant l'ensemble des applications web permettant de faire le lien entre des imprimeurs et des acheteurs de produits imprimés.



Conception et réalisation

Contact : fr_content_and_design@pwc.com

Crédits photos : Adobe Stock

claranova

Immeuble Adamas
2 rue Berthelot
CS 80141
92414 COURBEVOIE CEDEX

+33 1 41 27 19 75
contact@claranova.com
www.claranova.com

Société européenne à conseil
d'administration au capital
de 57 206 910 €
RCS Nanterre B 329 764 625
NAF 7010Z
TVA Intracommunautaire
FR 05 329 764 625